

RCS : ST QUENTIN

Code greffe : 0202

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ST QUENTIN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1988 B 00040

Numéro SIREN : 344 223 250

Nom ou dénomination : C.M.

Ce dépôt a été enregistré le 27/02/2020 sous le numéro de dépôt 621

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE SAINT-QUENTIN

Palais de Justice
BP 645-3
02322 Saint-Quentin Cedex

Maître Olivier DAVIGNY
Avocat
112 boulevard Richelieu
02100 Saint-Quentin

RECEPISSE DE DEPOT D'ACTES

Dénomination : C.M.

Numéro RCS : 344 223 250

Forme Juridique : Société à responsabilité limitée

Numéro Gestion : 1988B00040

Adresse : 25-27 rue Raspail
02100 Saint-Quentin

Numéro du Dépôt : 2020R000621 (2020 1214) Date du dépôt : 27/02/2020

1 - Type d'acte : Rapport du commissaire aux comptes relatif à la transformation
en société par actions simplifiée
Date de l'acte : 24/02/2020

-
Délivré à Saint-Quentin le 27 février 2020

Le Greffier,



« C.M. »
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 315.500 €

Siège social : 25 et 27 rue Raspail
02100 SAINT QUENTIN

344 223 250 R.C.S. SAINT QUENTIN

Rapport du Commissaire à la transformation
et du Commissaire aux comptes
sur la transformation de la société
de la Société
« C.M. »
Société à Responsabilité Limitée
en Société par Actions Simplifiée

EDDIE CONCHERI - COMMISSAIRE AUX COMPTES
ZI -ROUTE DE REIMS - VILLENEUVE ST GERMAIN
BP N° 60133 - 02204 SOISSONS CEDEX

« C.M. »
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 315.500 €

Siège social : 25 et 27 rue Raspail
02100 SAINT QUENTIN

344 223 250 R.C.S. SAINT QUENTIN

Rapport du Commissaire à la transformation
et du Commissaire aux comptes
sur la transformation de la société
de la Société
« C.M. »
Société à Responsabilité Limitée
en Société par Actions Simplifiée

Aux associés,

En ma qualité de Commissaire à la transformation, désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du Code de commerce, par décision unanime des associés en date du 13 février 2020, j'ai établi le présent rapport afin de vous faire connaître mon appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de me prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du Code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondage les éléments constitutifs du patrimoine de la société en terme d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des éléments survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminés selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels, est au moins égal au montant du capital social.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de mes travaux, j'atteste que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

D'autre part, en ma qualité de Commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du Code de commerce, j'ai établi le présent rapport sur la situation de votre société.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard des caractéristiques financières et d'exploitation.

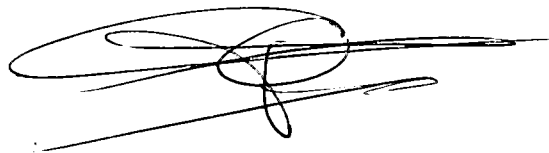
La synthèse de cette analyse est la suivante :

Votre société a réalisé au titre de l'exercice clos le 30 Septembre 2019, un chiffre d'affaires de 183.600 Euros. Ce chiffre d'affaires est stable par rapport à l'exercice précédent. Il n'est pas à signaler de variation significative de l'activité sur les premiers mois de l'exercice 2019/2020.

D'autre part, au titre de l'exercice clos le 30 Septembre 2019, votre société a encaissé des produits financiers de participation à hauteur de 200.000 Euros, montant identique à l'exercice précédent. Les éléments qui m'ont été communiqués à ce jour montrent que l'exercice 2019/2020 devrait continuer à bénéficier de ce même niveau de produit financier.

La situation financière de la société n'appelle pas de remarque particulière, l'endettement a fortement baissé au 30 Septembre 2019 puisqu'il a été ramené globalement de 493 K€ au 30 Septembre 2018 à 285 K€ au 30 Septembre 2019. On note parallèlement une diminution des disponibilités ramenées de 162 K€ au 30 Septembre 2018 à 89 K€ au 30 Septembre 2019.

Fait à VILLENEUVE ST GERMAIN,
Le 24 Février 2020

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Eddie CONCHERI
Commissaire à la transformation